

Direction Territoriale EST
Service Territorial Voirie et Réseaux
72, rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex
Tél : 01.71.86.36.93
Mail : DTest.arretesAUB.LAC@plainecommune.fr
DA/VMo

**Arrêté n° 2025AUB - 167
prorogeant l'arrêté n°ACT2025AUB - 146**

Portant réglementation du stationnement

du n°24 au n°20, rue de la COURNEUVE - 93120 La COURNEUVE

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté de délégation du 22 juillet 2020

VU l'arrêté n°ACT2025AUB - 146 en date du 14/03/2025

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger les dates initiales,

ARRETE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté ACT2025AUB - 146 du 14/03/2025, portant réglementation de la circulation du 24 au 20, rue de la COURNEUVE - 93300 AUBERVILLIERS, sont prorogées jusqu'au 02/04/2025.

Article 2

L'exécution du présent arrêté sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aubervilliers, le 20 MARS 2025

Pour Le Maire et par délégation,


Damien BIDAL
le 7ème Adjoint délégué

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.